

COMPTE-RENDU de Conseil Municipal du 10 avril 2015

L'an deux mille seize, le huit avril à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 10 Présents 8

Absents : MM. Dimitri FOURNERIE et Stéphane DARLE

Secrétaire de séance : M. Jean GRANGHON

Les comptes administratif 2015

Après le vote des comptes de gestion en concordance avec les différents comptes de la commune, du CCAS et de la Régie de transports M. le Maire présente aux conseillers les comptes administratifs 2015.

Sous la présidence de Mme Sandrine RABASTE, les conseillers ont approuvé les comptes administratifs et les excédents de fonctionnement qui en découlent.

Compte administratif de la commune :

Dépenses fonctionnement : 257 742,21€ Recettes de fonctionnement : 330 576,27€

Dépenses investissement : 282 289,22€ Recettes d'investissement : 256 196,63€

Résultat reporté fonctionnement 2014 : 61 425,63€

Restes à réaliser investissement : dépenses : 35 893,82€ recettes 70 613,50€

Excédent de fonctionnement : 134 259,69€

Compte administratif de la régie de transport :

Dépenses fonctionnement : 1 637,01€ Recettes de fonctionnement : 11 203,05€

Résultat reporté fonctionnement 2014 : 8 481,69€

Excédent de fonctionnement : 18 047,73€

Compte administratif du CCAS :

Dépenses fonctionnement : 2 821,00€ Recettes de fonctionnement 1866,66€

Résultat reporté fonctionnement 2014 : 3 578,17 €

Excédent de fonctionnement : 2 623,83€

Affectation des résultats de fonctionnement :

Commune :

Le besoin de financement de la commune en investissement se solde à 54 108,08€. Le conseil décide donc d'affecter cette somme des 134 259,69€ excédent de fonctionnement et de reporter en fonctionnement le reliquat soit 80 151,61 €

Régie de transport et le CCAS

L'excédent de fonctionnement est reporté en totalité.

Vote des taux d'imposition Le conseil municipal après examen des finances de la commune estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le taux des quatre taxes d'imposition pour réaliser l'équilibre du budget 2016.

Vote des Budgets

Après lecture et examen détaillé du projet du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Commune : Le Budget s'équilibre en fonctionnement pour 423 970,61€ et en investissement à 445 061,58€

Régie de transport : Le Budget de fonctionnement s'équilibre à 29 047,73€ €

CCAS : Le Budget s'équilibre à 6 623,83€

Les Investissements prévus au BP 2016 :

Ancien presbytère salle des associations et logement :

Ce projet a été commencé en 2014. La réception des travaux a eu lieu fin mars 2016. La réhabilitation (projet initial et avenants et frais annexes) aura coûté 338 438,18€. Pour 2016, la somme engagée est de 107 316€

Voirie Plagnes-Estables : 96 000€

Aménagement de Sembadel-Gare conjointement avec la mairie de Sembadel et le syndicat des eaux : 57 200€

Achat d'un bâtiment et d'une parcelle de terrain à Sembadel-gare à destination d'atelier pour l'employé communal conjointement avec la mairie de Sembadel pour un montant de 21 000€ pour la commune de Félines

Les lignes budgétaires de la voirie et bâtiments communaux sont inscrites pour un montant de 35 352,49€.

Souscription d'un prêt relais :

M. le maire à la lecture du Budget, informe le conseil il est opportun de recourir à un prêt relais de 100 000€ en investissement en attendant les subventions de la réhabilitation du presbytère ainsi que de l'aménagement de voirie à Plagnes-Estables et sur Sembadel-Gare et le FCTVA de 2015.

DÉCIDE de choisir l'offre de financement de La Banque Postale, sur un montant de 100 000€ d'une durée de trois ans au taux de 1,280%

Régularisation de parcelles de voirie au village de Vacheresse, pour la voie de Vacheresse et sur la piste d'Almancette.

Pour la régularisation de ces dossiers, quelques points sont à préciser avant de confier les dossiers au notaire.

Approbation du vote des électeurs de la section d'Auffour

Vu la convocation par le Maire des électeurs au 5 décembre 2015 pour une aliénation d'une parcelle de terrain issue de la parcelle sectionnale D 1519,

Vu le procès-verbal à l'issue de ce vote donnant accord de la majorité des électeurs de la section en respectant les limites de parcelle fixée lors de cette consultation

Le conseil approuve le vote des électeurs de la section d'Auffour et charge M. le Maire de toutes formalités nécessaires à cet acte.

Le produit de la vente sera utilisé dans l'intérêt de la section.

Questions diverses :

- Afin de ne pas pénaliser les usagers de l'agence postale et de la bibliothèque et de permettre à l'agent titulaire de prendre ses congés, M. le maire informe le conseil qu'un agent contractuel sera recruté.
- Le repas des Anciens aura lieu dimanche 5 juin 2016